

# Quand l'orthophonie quitte l'hôpital

En raison de salaires très bas au regard du niveau de formation, les orthophonistes délaissent les carrières hospitalières. Un mouvement très préjudiciable pour l'accès au soin et la formation des praticiens.

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 09.01.2017 à 16h43 • Mis à jour le 10.01.2017 à 11h43 | Par Collectif

Depuis l'officialisation de son statut en 1964, la profession d'orthophoniste a toujours été en pleine expansion pour [pouvoir](#) répondre aux besoins de la [population](#) dans des domaines divers de [pathologies](#), et à tout âge de la vie. En cinquante ans, la profession est passée de 150 orthophonistes à plus de 24 000 en 2016. Pour cela, la [formation](#) universitaire initiale, accessible après un examen d'aptitude très sélectif, a su [évoluer](#) (trois ans d'études en 1966, quatre ans en 1986 et cinq ans depuis 2013) avec le renforcement des enseignements en sciences biomédicales (génétique, neurosciences par exemple), en [sciences](#) humaines et en pratiques professionnelles, nécessaires au niveau d'expertise requis et à l'élargissement des pratiques.

La population a besoin d'interventions orthophoniques. Pourtant, cette profession quitte l'hôpital, en raison de salaires très bas au regard du niveau de formation. Ces salaires sont actuellement les plus faibles de la fonction publique hospitalière à niveau de diplôme équivalent (environ 1 200 euros net en début de carrière, 2 100 euros en fin). Le départ ou le turnover incessant de ces professionnels ne leur permet ni d'acquérir ni de [transmettre](#) l'expertise clinique nécessaire à l'exercice de leur fonction auprès des patients.

Cette fuite des orthophonistes hospitaliers remet également en cause l'[accès aux soins](#) et provoque une perte de chances pour les patients. Ceux-ci ne sont plus pris en charge immédiatement après un AVC ou une laryngectomie. Les confirmations d'autisme, de troubles graves du langage ou de démences diverses sont retardées de plusieurs mois et les patients ne peuvent [bénéficier](#) de soins précoces. Ceci va à l'encontre de tous les plans de santé publique définissant les orthophonistes comme des acteurs de premier recours dans de nombreuses pathologies : autisme, [Alzheimer](#), AVC, surdit , troubles sp cifiques du langage et des apprentissages...

## D sertification

La coh rence et la continuit  du [projet](#) th rapeutique des patients sont mises en p ril par la rupture du r seau ville-h pital. Les d lais d'attente des cabinets lib raux ne permettent parfois plus aux patients n cessitant des soins lourds d' tre suivis.

Cette d sertification a des cons quences  galement sur la formation initiale des  tudiants car les hospitaliers sont nombreux   [ tre](#) impliqu s dans les centres universitaires de formation, tous publics, en tant qu'enseignant, ma tre de stage ou directeur de m moire de recherche. Et pourtant, cette profession est n e   l'h pital sous l'impulsion de Suzanne Borel-Maissonny, linguiste de profession, et en lien, au d part, avec les m decins des h pitaux parisiens.

C'est une profession essentiellement f minine (97 %), n e du b n volat, et de l'engagement de « pionni res ». L'exercice   l'h pital, majoritaire dans les ann es 1960, ne concerne plus que 7 % de la profession en 2016 (soit un peu plus de 1 800 orthophonistes). Progressivement, l'orthophonie a consid rablement  tendu son champ de comp tences et diversifi  ses pratiques.

**Lire aussi :** [Manifeste de soutien aux orthophonistes hospitaliers](#)

([/sciences/article/2017/01/09/manifeste-de-soutien-aux-orthophonistes-hospitaliers\\_5059891\\_1650684.html](#))

L'orthophoniste n'apprend pas uniquement   [parler](#) ou   [lire](#). Il peut [intervenir](#) aupr s de nourrissons ayant des troubles de d glutition et d'alimentation. Tel un artisan, il installe, pas   pas, avec son patient, des fonctions vitales de communication, notamment dans le cadre de handicaps sensoriels, moteurs ou mentaux, avec parfois des modes de communication alternative. Il pr serve ou r habilite

la déglutition, le langage et la communication d'adultes souffrant d'atteintes neurologiques diverses : traumatismes crâniens, accidents vasculaires cérébraux, tumeurs. Il accompagne les personnes âgées présentant des troubles neurologiques ou dégénératifs.

A l'hôpital, chaque orthophoniste développe une expertise dans un ou plusieurs domaines de soins : psychiatrie, neurologie, ORL, pédiatrie, rééducation fonctionnelle... Il évalue et traite des troubles sévères en coordination avec l'équipe médicale et paramédicale. Il travaille également en réseau avec les orthophonistes libéraux ou salariés pour **proposer** des interventions au long cours.

## **Mobilisation importante des professionnels**

La présence d'orthophonistes à l'hôpital est un moteur de **développement** de pratiques thérapeutiques spécifiques et innovantes. L'orthophoniste prend en charge des nourrissons prématurés en service de néonatalogie pour **stimuler** leur réflexe de déglutition. Dans un autre cadre, il permet au neurochirurgien de **préserver** des zones essentielles au langage, lors des ablations de tumeurs cérébrales en chirurgie éveillée.

Nous nous questionnons alors sur la volonté **politique** de **vider** progressivement l'hôpital des orthophonistes, voire d'autres professions de santé. Malgré une mobilisation importante des professionnels avec leurs représentants, aucune proposition ministérielle depuis 2015 n'a permis la reconnaissance de notre niveau de qualification et de compétence.

Les médecins soutiennent les orthophonistes hospitaliers, comme en témoigne notre manifeste adressé à Marisol Touraine, ministre de la santé, porté par 504 signataires dont 60 professeurs universitaires et hospitaliers, reconnus nationalement.

Les orthophonistes demandent aux pouvoirs publics d'entendre les propositions des représentants de leur profession et des étudiants.

¶

**Lydie Cartaud**, orthophoniste libérale ; **Nathalie Courtois**, orthophoniste au CHRU **Tours**, chargée d'enseignement ; **Claire Delore**, orthophoniste au CHRU **Tours**, chargée d'enseignement ; **Mélody Desvignes**, étudiante orthophoniste en 4<sup>e</sup> année ; **Hélène Sagne**, orthophoniste libérale, chargée d'enseignement ; **Eva Sizaret**, orthophoniste salariée, chargée d'enseignement.

Collectif